

COMMUNE DE TREY

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



Source : FAOVD.ch « Feuilles des avis officiels »

« Trey'cologie, un nouveau mode de vie »

Version n°7, 29/08/2024

Auteurs-trices du document : Municipalité de Trey

Mandataire : Betelec SA

Avant-propos de la Municipalité

- Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent clairement, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or, nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs.

La Suisse, le canton de Vaud et notre commune ne sont pas épargnés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale, en raison notamment du caractère montagneux de notre pays. Face à cette réalité, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.**

- Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux climatiques. Outre leur devoir d'exemplarité, elles portent de nombreuses responsabilités dans divers domaines cruciaux

Cela inclut la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De nombreuses communes vaudoises l'ont bien compris et sont déjà engagées dans des démarches proactives pour répondre à ces défis.

- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une véritable **opportunité économique**². Elle permet de réduire la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises locales (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Investir dans des mesures climatiques dès maintenant permet également **d'éviter des coûts futurs**, souvent appelés "coûts de l'inaction". En effet, en prenant des mesures proactives aujourd'hui, nous pouvons éviter des pertes économiques massives dues aux catastrophes naturelles, réduire les décès et les coûts de la santé, et limiter la baisse de productivité liée à l'augmentation des températures.
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques entraîne également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie**. Parmi ces bénéfices, on peut citer l'amélioration de la qualité de l'air, la sécurisation des espaces publics, et l'embellissement paysager.
- En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité de Trey affirme ici sa volonté de participer à l'effort global de lutte contre le réchauffement climatique, en agissant au niveau local et collectif. Elle porte au centre de son attention le bien-être de sa population et entend montrer l'exemple au sein de son administration.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté.** Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Ce document de planification directrice offre un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. MétéoSuisse, Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021

² Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE	2
1. INTRODUCTION.....	4
Les enjeux sur le territoire cantonal	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux	5
2. ETAT DES LIEUX	6
La Commune en bref.....	6
Profil climatique	11
Profil énergétique	18
3. ELABORATION DU PECC-DEMARCHE PARTICIPATIVE.....	22
4. VISION ET OBJECTIFS.....	23
Vision à l'horizon 2050.....	23
Objectifs à l'horizon 2030.....	24
5. PLAN D' ACTIONS	25
6. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	28
Gouvernance.....	28
Sources de financement.....	29
Suivi de la mise en oeuvre	29
7. COMMUNICATION DU PECC	30
8. CONCLUSION	31
9. ANNEXES	32
Annexe 1 : Bilan carbone communal	32
Annexe 2 : Tableau de suivi des actions.....	33
Annexe 3 : Fiches actions.....	34

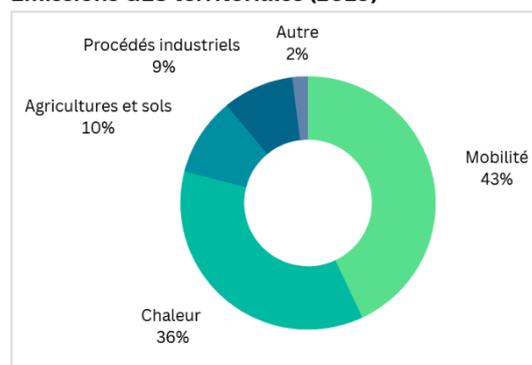
1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Selon le bilan carbone cantonal, les principales sources d'émissions GES du territoire vaudois sont la mobilité, notamment l'utilisation des véhicules à moteur (43 %), et la production de chaleur dans les bâtiments et l'industrie (36%). L'agriculture et les sols émettent 10% des GES et le reste des émissions GES provient des procédés industriels hors chaleur et de la gestion des déchets. A ces émissions GES territoriales s'ajoutent des émissions GES extra-territoriales par exemple dues à notre consommation et à l'achat de biens. Ces émissions extra-territoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois, environ 1.5x des émissions territoriales ou ~60% du total des émissions GES.

Émissions GES territoriales (2019)



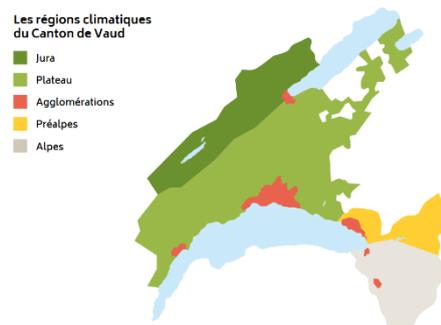
La Commune de Trey a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude³. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁴ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Trey a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.



³ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁴ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁵. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Depuis juin 2023, l'Etat et les communes doivent, dans l'exercice de leurs tâches, atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040, selon l'article 179b de la Constitution vaudoise.

Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).
- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

⁵ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

2. Etat des lieux

La Commune en bref

Présentation

La Commune de Trey, du district de la Broye-Vully, recense 321 habitants au 31 décembre 2023 pour une superficie de 380 ha. localisée à 576 m d'altitude, la Commune est située au cœur de la région broyarde et est formée de deux villages : Trey et Granges-sous-Trey.

Cette Commune a la particularité d'évoluer dans un cadre naturel exceptionnel dans la région de la Broye. Engagée dans la transition écologique, elle compte bien relever les défis de demain en termes de réductions de gaz à effet de serre, de protection de la nature et dans un engagement écologique global.



Figure 1 : Commune de Trey (source : Trey.ch)

A propos du territoire communal :

Deux villages constituent la Commune : Trey du "côté" des Préalpes et Granges-sous-Trey dans la vallée de la Broye. Son territoire (380 ha) est essentiellement voué à l'agriculture (271 ha); la part des forêts (67 ha) n'est pas négligeable.

La Commune a pour voisins :

Fribourgeois :

- Fétigny
- Châtonnaye et Torny, les premières communes de la Glâne

Vaudois :

- Payerne au Nord
- Valbroye à l'Ouest

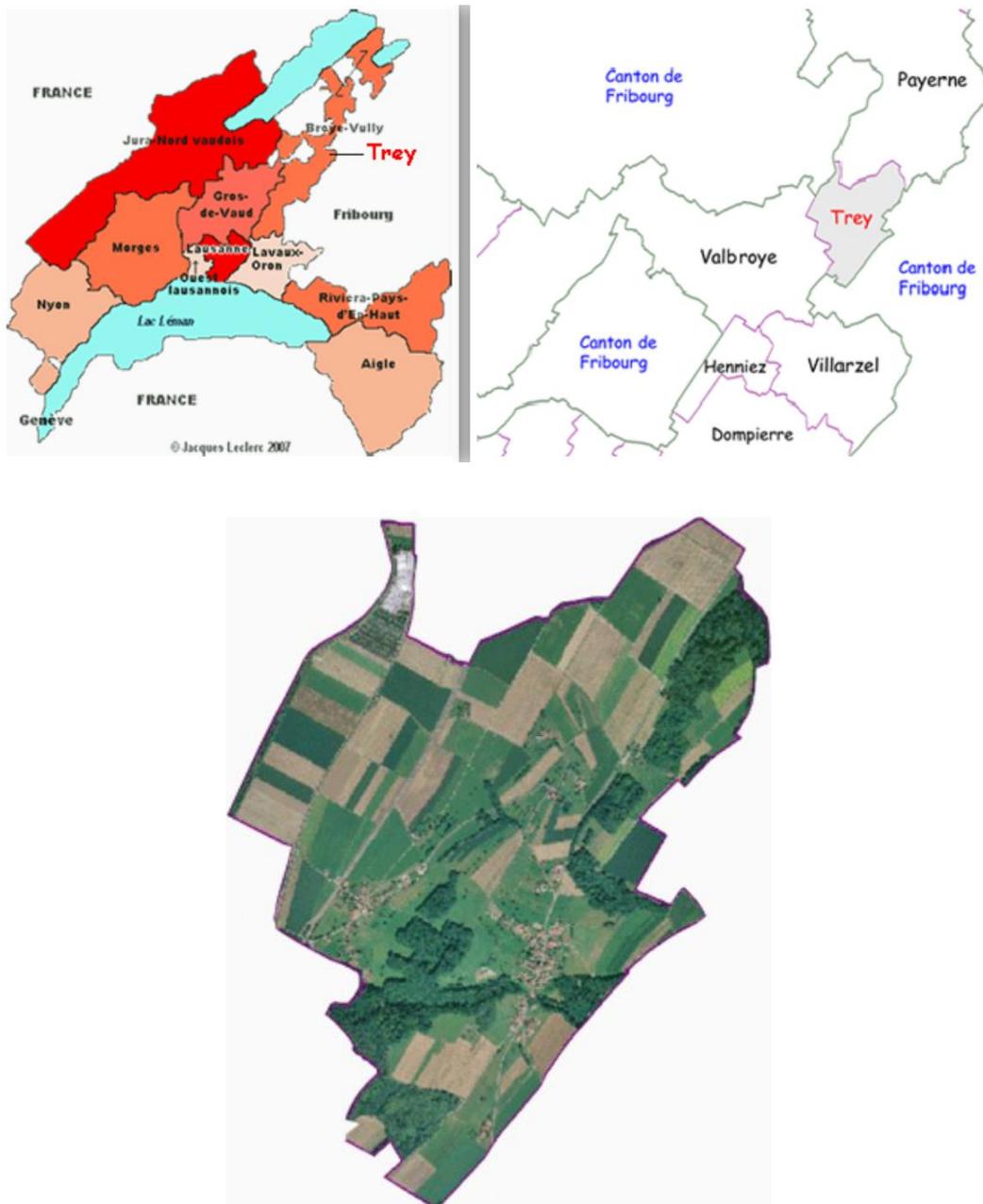


Figure 2 : Géographie relative à la commune de Trey

La Commune accueille chaque année de nombreuses manifestations comme la soupe aux pois, un festival de musique, la fête de la jeunesse, la fête nationale, et une course de vélos.

Les différents bâtiments communaux répertoriés sont les suivants :

- Eglise, Route de Payerne 6, Trey, ECA N° 17
- Local de voirie, Place du Collège, Trey, ECA N° 18
- Bâtiment communal, Place du Collège 1, Trey, ECA N° 8
- STEP, Les Marais 4, Granges-sous-Trey, ECA N° 198
- Stand de tir, Granges-sous-Trey, ECA N° 18.

Particularité de son tissu économique :

La Commune possède en son sein plusieurs entreprises répertoriés ci-dessous :



Mael Gilomen- Marché de la Perrause, Produits locaux en vente direct
La Perrause 1, 1552 Trey
079 682 79 09



Christian Estoppey - Chauffages • Installations sanitaires • Ferblanterie-couverture
Route de Payerne 12, 1552 Trey
Tél. : 026/668.16.50
Fax : 026/668.16.80
Mobile : 079/414.35.92



Gerber Fleurs S.A. - Le spécialiste suisse pour bruyère, calluna, hortensia, azalée et hellébore
Halte de Trey 5, 1552 Trey
Tél. : 026/662.47.80
Fax : 026/662.47.81



Nicolas Mottet - Abattage de porcs et de boeufs pour privés • Saucisse à rôtir sur commande
Route de Payerne 24, 1552 Trey
Tél. 079/277.88.93



Richard Schafroth - Commerce de bétail
Route de Payerne 24, 1552 Trey
Tél. 026/668.17.03
Tél. 079/322.94.91



Saveurs de la Broye - Produits de la ferme en self-service
Murielle et Roland Rossat
Rue de Granges-sous-Trey 6, 1552 Trey
Tél. 026/668.21.88



La symphonie des pâturages – Produits du terroir
Simonne Rochette
Route de Payerne 10, 1552 Trey

Diverses collaborations et projets avec des communes voisines :

- Déchetterie intercommunale (Communes de Châtonnaye, Torny, Villarzel et Trey)
- Ecole ASIPE (Communes de Payerne, Chevroux, Corcelles, Grandcour, Henniez, Missy, Valbroye, Villarzel et Trey)
- Réseau écologique (Communes de Châtonnaye, Torny et Trey)
- STEP (Torny et Trey)
- Broye Source de Vie
- Arrobroye (projet d'arrosage agricole)
- Coreb (promotion économique et projet pour les communes de la Broye fribourgeoise et vaudoise)

Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans les démarches suivantes :

- Remplacement des luminaires de l'administration et de la salle communale par de la LED permettant de réduire les consommations.
- Sensibilisation des locataires des appartements communaux aux économies de chauffage (courriers envoyés).
- Participation annuelle au mouvement « Coup de balai » par les habitants dans le but de nettoyer et ramasser les déchets dans la nature aux alentours de la Commune de Trey.
- Plantations diverses de végétaux ayant eu lieu au sein de la Commune.
- Chemins pédestres réaménagés et panneaux mis en place (en cours, voir fiche 16).
- Tri très performant mis en place au niveau de la déchetterie.

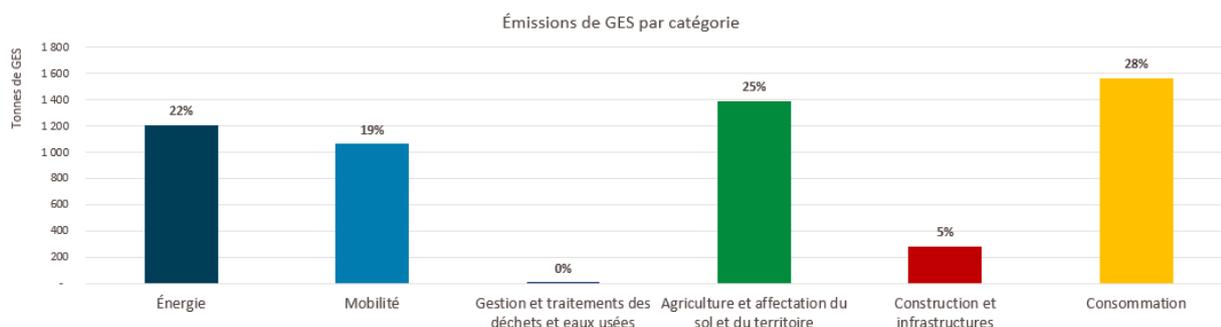
La Commune est ainsi engagée à son échelle dans des démarches liées à l'énergie, au climat et à la durabilité comme le montre les exemples ci-dessus. La décision de la Commune de mettre en place le PECC est tout à fait cohérente pour continuer au mieux à mener à bien des actions concrètes et structurées.

Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Trey a été réalisé en 2023 sur la base des outils fournis par le Canton (cf. Annexe 2). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la Commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

Le graphique ci-dessous porte sur les principaux postes d'émissions directes du bilan territorial :



Le poste sur la gestion et le traitement des déchets a été initialement considéré comme nul en émissions de CO₂. Cependant, cela n'est évidemment pas tout à fait exact, car des émissions de CO₂ sont bel et bien présentes, notamment en raison de la présence de la station d'épuration des eaux (STEP) de Trey.

- 1) Le poste plus important en termes d'émissions de gaz à effet de serre concerne les consommations en général (habits, santé, loisir, culture, biens et services, alimentation etc.). Ces émissions sont considérées comme indirectes. Ce poste est donc lié aux habitudes individuelles des habitants de la Commune de Trey. L'action n°2 « Favoriser la participation et l'engagement de la population » peut être mise en place pour réduire ces émissions de CO₂. Par exemple, adopter une alimentation plus durable et locale au sein de la population peut contribuer à réduire la demande de produits agricoles intensifs en ressources et à ainsi limiter les émissions liées à la production alimentaire. C'est aussi l'occasion de favoriser les commerces locaux.
L'action n°3 « Réduire, réutiliser et recycler les déchets » qui promeut la réutilisation d'objets ou la valorisation des déchets végétaux est aussi une action permettant de réduire les émissions liées à ce poste.
- 2) L'agriculture et l'affectation du sol et du territoire représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Sur les 380ha de terre, 271 ha sont voués à ce domaine. Des solutions existent dans ce domaine pour réduire l'impact de l'agriculture au sein de la Commune, chaque exploitation peut mener une réflexion sur les mesures à prendre.

Les fiches actions 10, 11, 12 liées à la biodiversité permettront d'apporter des solutions concrètes pour la Commune sur ce sujet notamment en abordant des solutions pour la conservation de la faune du bâti, en réduisant l'utilisation d'herbicide pour l'utilisation communale ou encore en luttant contre les espèces exotiques envahissantes.

- 3) Le poste lié à l'énergie comprend les différents agents énergétiques tels que le mazout ou le gaz qui sont utilisés notamment pour le chauffage. Ce poste représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre. Une réflexion est donc à prévoir pour ce poste, notamment par exemple en réalisant des audits énergétiques de certains bâtiments. Le but étant de proposer des solutions adéquates pour isoler, changer les systèmes de chauffage et ainsi réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Les principaux postes d'émissions pour l'administration communale sont évidemment dus aux chauffages des locaux. Pour information, les différents bâtiments communaux sont répertoriés ci-dessous.

Bâtiments chauffés :

- Eglise, Route de Payerne 6, Trey, ECA N° 17
- Bâtiment communal, Place du Collège 1, Trey, ECA N° 8
- STEP, Les Marais 4, Granges-sous-Trey, ECA N° 198.

Bâtiments non chauffés :

- Local de voirie, Place du Collège, Trey, ECA N° 18
- Stand de tir, ECA N° 22

La réalisation d'un CECB+ sur le bâtiment communal situé à la place du collège 1 tel que décrit dans la fiche action n°5 participerait par exemple à cet effort en proposant 3 scénarios différents d'amélioration énergétique pour ce bâtiment. Une sensibilisation de la population sur ce sujet énergétique pourrait également être apporté en prenant l'exemple de ce bâtiment.

Le poste lié à l'énergie comprend également l'éclairage public. Comme évoqué précédemment l'éclairage public a été remplacé très récemment par de la LED et l'ajout de la télégestion permet de réduire au maximum les consommations et émissions indirectes liées à ce poste. Ceci a été pris en compte dans la fiche action n°7.

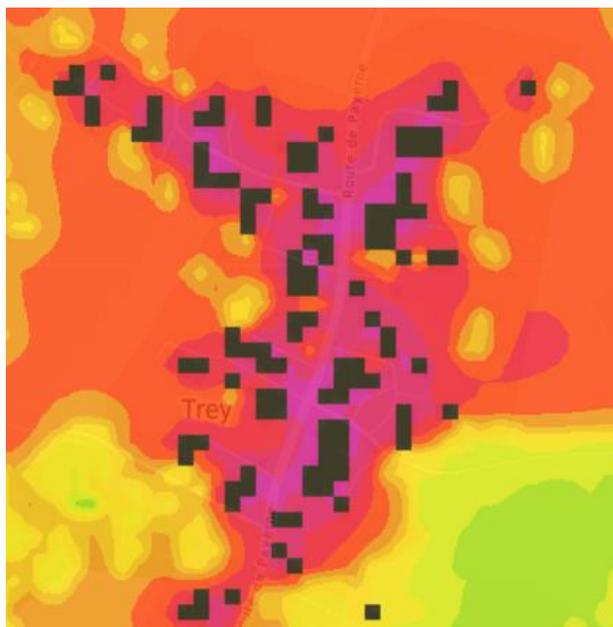
- 4) La mobilité représente 19% des émissions de CO₂. Pour réduire ces émissions, de nombreuses solutions sont envisageables :
- Promouvoir l'utilisation des modes de transport actifs tels que la marche et le vélo (Fiche action n°8)
 - Amélioration des transports en communs et coopération intercommunale
 - Favoriser les véhicules électriques et l'émergence de bornes (Fiche action n°6)

Pour le premier point, la fiche action n°8 promeut l'utilisation de la marche comme mode de transport actif en réaménageant les chemins pédestres et en mettant en place des balisages pédestres pour aiguiller au mieux les piétons sur les chemins à emprunter.

Pour le dernier point, la fiche action n°6 promeut un appel d'offre groupé pour le photovoltaïque auprès des propriétaires et pourra également proposer la mise en place de bornes électriques pour autoconsommer au maximum l'énergie produite. Cette fiche est donc également liée à la mobilité d'une certaine manière.

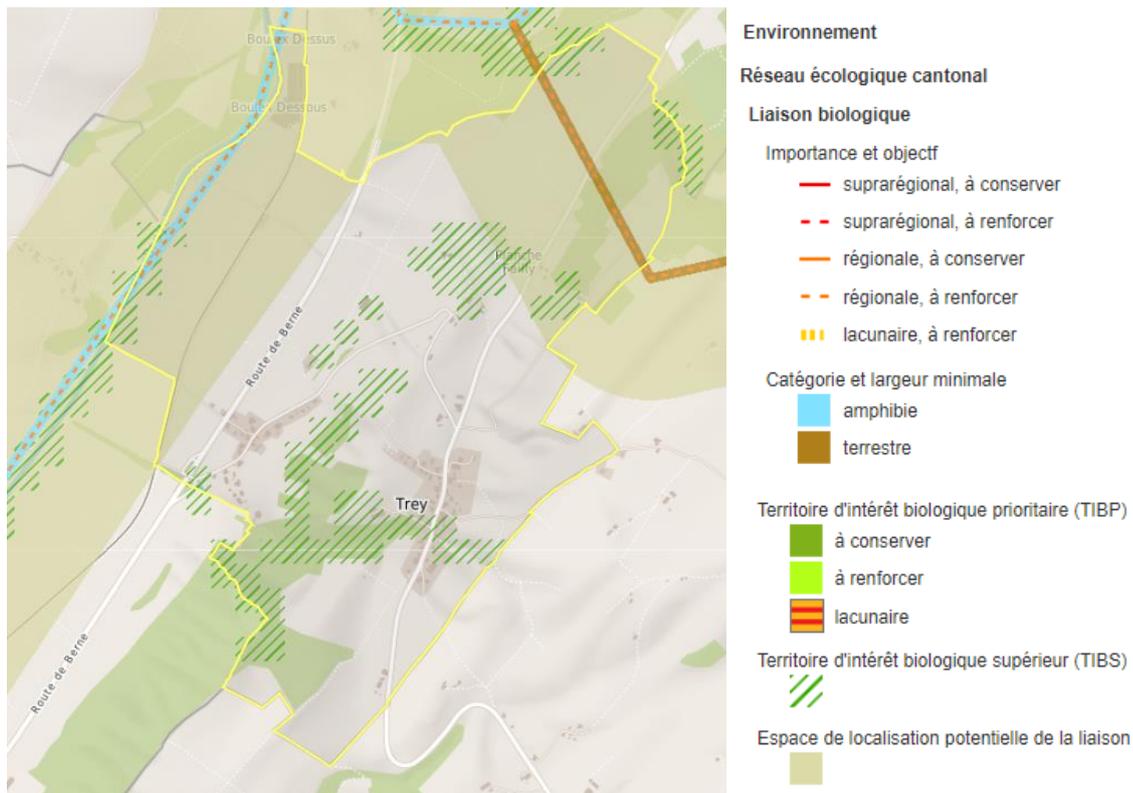
Carte climatique

La carte climatique est le résultat d'un travail de modélisation visant à représenter le comportement de l'atmosphère, et notamment l'apparition du phénomène d'îlot de chaleur urbain ainsi que la circulation de l'air dans les espaces bâtis.



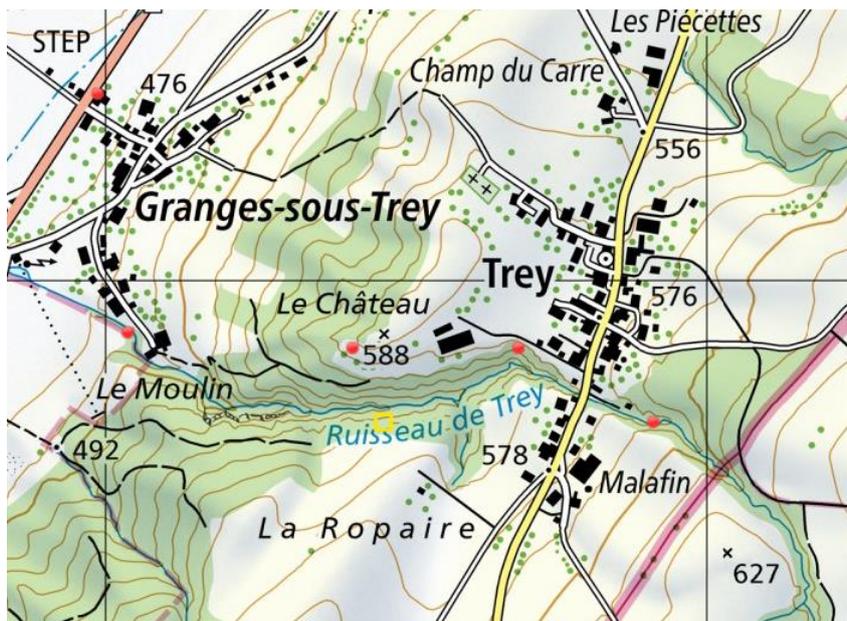
Comme le montre la carte suivante, la commune de Trey est particulièrement concernée par le phénomène d'îlot de chaleur urbain notamment dans les rues principales où se situent les habitations. La principale mesure pour lutter contre ces îlots de chaleur est d'augmenter la quantité d'espace vert dans ces zones. Les arbres fourniront ainsi une ombre et permettront de réduire considérablement ces îlots et donc le phénomène de chaleur associé. De plus des subventions sont envisageables pour encourager cette démarche dans l'espace bâti (<https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention-pour-des-amenagements-en-faveur-de-la-nature-sur-site-scolaire>).

Carte du réseau écologique cantonal



Comme le montre la carte ci-dessus représentant le réseau écologique de Trey, une grande partie du territoire est considérée comme territoire biologique d'intérêt supérieur. L'inventaire des biotopes montre également la présence de plusieurs prairies et pâturages secs d'importance locale ainsi qu'un site de reproduction des batraciens au niveau des moulins de Trey.

Espèces envahissantes relevées (Infoflora)



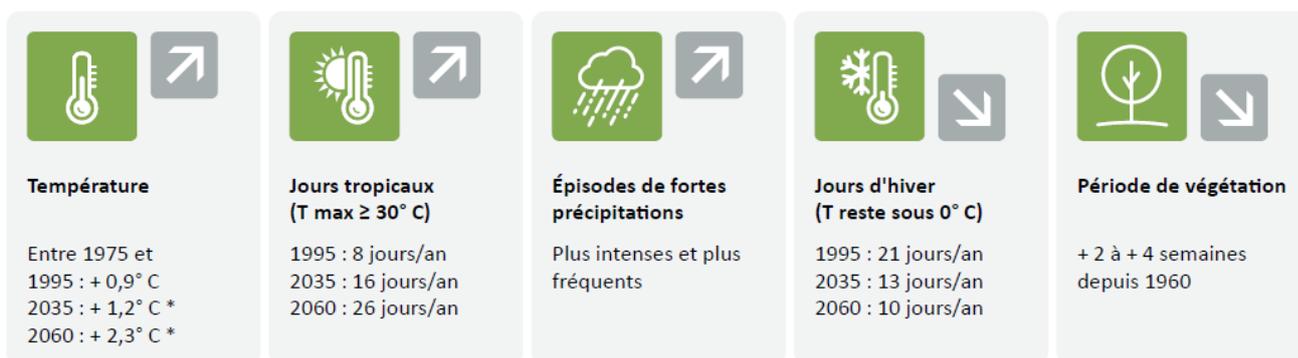
Cette carte permet de recenser sur la base d'observations bénévoles certaines espèces envahissantes. On y voit notamment des renouées du Japon, des lauriers et des vergerettes notamment au niveau du ruisseau de Trey. Ces espèces peuvent être de véritables problèmes au long terme pour le développement de la flore locale.

(<https://neo.infoflora.ch/fr/index.html>)

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, la Commune appartient à la zone géographique dite « Plateau ». Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus sur le Plateau d'ici 2060, se caractérisent par une hausse des températures et du nombre de journées tropicales, ainsi qu'une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations. Ces évolutions sont déjà en cours et nécessitent une action pour diminuer les émissions de CO₂ et s'adapter aux impacts concrets de ces évolutions sur le territoire.



*Par rapport à 1995

Ces évolutions climatiques entraîneront des répercussions sur le territoire cantonal. On s'attend ainsi à un accroissement des risques dans des domaines aussi divers que l'agriculture, les forêts, la biodiversité, la santé ou les dangers naturels. Les points suivants donnent un aperçu de ces risques et, lorsque cela est pertinent, fait le lien avec les fiches d'actions du programme Plan énergie et climat communal (PECC).

Fortes chaleurs : (Liée à la fiche action 13)

L'accroissement des épisodes de fortes chaleurs va augmenter :

- les cas de déshydratation, les coups de chaleur et les malaises cardio-vasculaires, principalement chez les personnes âgées et les enfants ;
- les intoxications alimentaires, les cas de légionellose et d'autres infections causées par des aliments avariés ou de l'eau contaminée ;
- la diminution de la productivité au travail, particulièrement pour les personnes travaillant en plein air ;
- les besoins en climatisation dans les bâtiments et en végétalisation dans les espaces publics (administration, écoles, places de jeux...) ;
- les problèmes de santé chez les animaux de rente et les animaux domestiques.

Sécheresse :

L'accroissement de la sécheresse va provoquer :

- des conflits d'usage plus fréquents entre les utilisateur-trice-s des ressources en eau (p.ex. pour l'irrigation, les débits résiduels, l'arrosage des jardins, etc.) ;
- une baisse de la quantité des récoltes de produits agricoles et de leur qualité (grains plus petits, fruits moins gros) ;
- une baisse de la production hydroélectrique en été due au manque d'eau dans les rivières ;
- des problèmes de réalimentation des nappes d'eaux souterraines.

Crues :

L'aggravation du risque de crues va provoquer :

- des dommages aux personnes pouvant entraîner des décès ;
- dans les zones de danger et sans mesures de protection, des dégâts aux bâtiments et aux infrastructures.

Tempête et grêle :

La modification de l'activité des tempêtes et de la grêle va accentuer :

- la vulnérabilité de l'enveloppe des bâtiments comme les toits, les façades et les stores ;
- les dégâts sur les cultures agricoles et viticoles.

Fortes précipitations :

L'augmentation des événements de fortes précipitations va accentuer :

- des phénomènes de ruissellement en milieu construit pouvant causer, sans mesure de protection et de gestion des eaux de pluie, des dégâts aux bâtiments, aux infrastructures et aux canalisations ;
- des dégâts aux sols agricoles (dégradation des couches supérieures du sol).

Biodiversité : (Liée à la fiche action 11)

L'ensemble des paramètres climatiques impactent la biodiversité, à travers :

- une dégradation des milieux naturels comme les marais, les étangs, les forêts, les prairies ;
- une dégradation des espaces verts et ouverts dans les milieux construits ;
- une pression accrue sur les espèces animales et végétales, pouvant mener jusqu'à leur extinction pour les plus fragiles ;
- une diminution de la pollinisation, problématique pour l'agriculture et une détérioration d'autres prestations écosystémiques (p. ex. : rôle des forêts protectrices ou comme espace de loisirs).

Organismes nuisibles, maladies et espèces exotiques : (Liée à la fiche action 12)

Les nouvelles conditions climatiques favorisent la propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques, ce qui accentue :

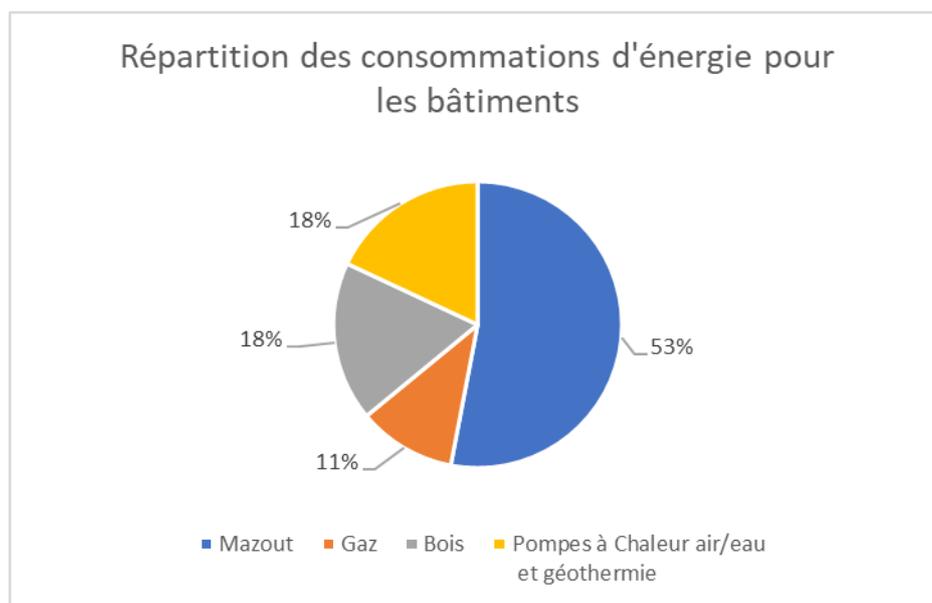
- les possibilités de contracter des maladies comme la borréliose et l'encéphalite transmises par les tiques (et à l'avenir des maladies transmises par d'autres organismes comme le moustique- tigre p.ex.) ;
- le développement d'allergies ou d'autres atteintes à la santé causées par des plantes exotiques ;
- la dégradation de la santé des animaux, par exemple suite à la maladie de la langue bleue chez les bovins (transmise par des insectes) ;
- la baisse de la quantité des récoltes agricoles, endommagées par des ravageurs tels que les insectes, rongeurs, oiseaux ou acariens ;
- la péjoration de l'état de santé des forêts, menaçant leur fonction de protection contre les dangers naturels ;
- l'érosion et la déstabilisation des berges, ainsi que les dégâts sur les ouvrages de protection (talus et canaux).

Profil énergétique

Le profil énergétique de la Commune de Trey a été réalisé en fin 2023, sur la base des données transmises par le Canton (cf. Annexe 1). Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la Commune.

Selon ces informations, il y aurait au sein de la Commune de Trey, une centaine de bâtiments chauffés pour une surface de référence énergétique de 40'757m². Parmi ces bâtiments, 87% sont considérés comme n'ayant pas été rénovés récemment, 9% sont neufs ou presque et 4% des bâtiments ont été rénovés. Un axe important d'amélioration est donc possible pour cette Commune.

Analyse des consommations d'énergie :



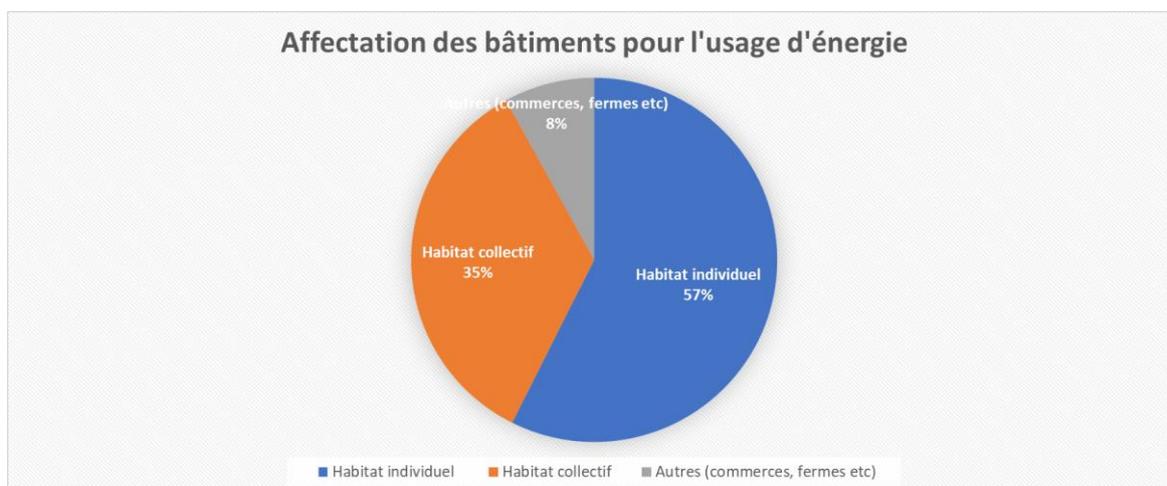
Selon les données transmises par le canton, le graphique ci-dessus, montre la répartition des consommations d'énergie pour les bâtiments de la Commune de Trey. Comme on peut le voir, 64% de l'énergie provient de sources fossiles. En comparaison, la part des bâtiments chauffés via les énergies fossiles dans le canton de Vaud est de 78%.⁶

18% des consommations d'énergies proviennent du bois de chauffage et 18% provient d'autres sources d'énergie comme par exemple l'électricité utilisée par les PAC ou encore le solaire thermique.

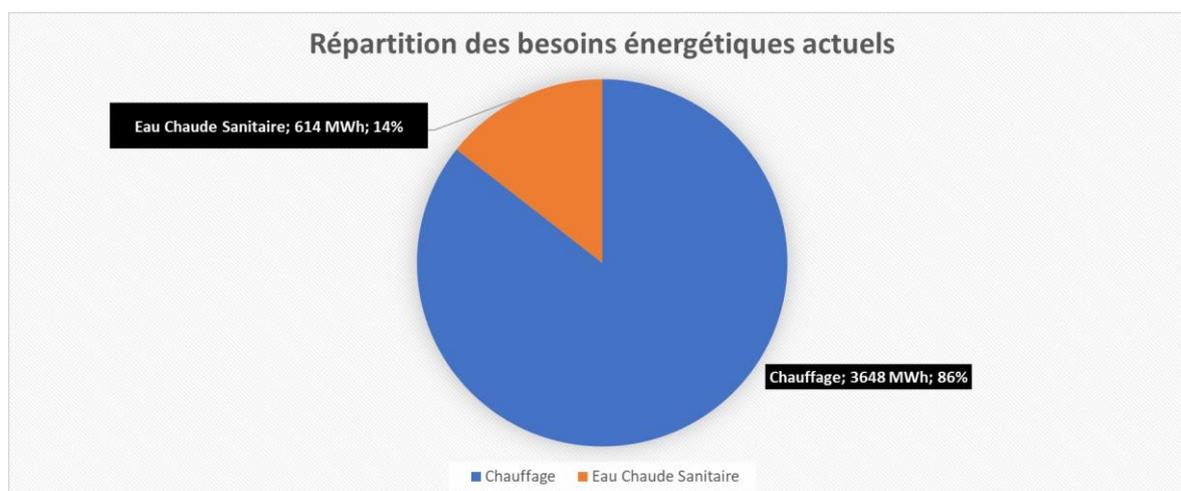
L'utilisation d'énergie fossile pour le chauffage des bâtiments est très émettrice en CO₂ et constitue un point faible et donc un axe d'amélioration important. Celui-ci peut passer par l'audit énergétique de différents bâtiments et par la suite, la rénovation thermique et technique de ceux-ci en mettant par exemple en place des systèmes fonctionnant aux énergies renouvelables. Il existe donc un réel potentiel de réduction de la consommation lié à l'assainissement énergétique des bâtiments.

A contrario, l'utilisation d'énergies renouvelables déjà en place comme les PAC, le photovoltaïque ou encore le bois de chauffage constituent des points positifs pour la Commune de Trey.

⁶ Valeurs selon CADENER 2021



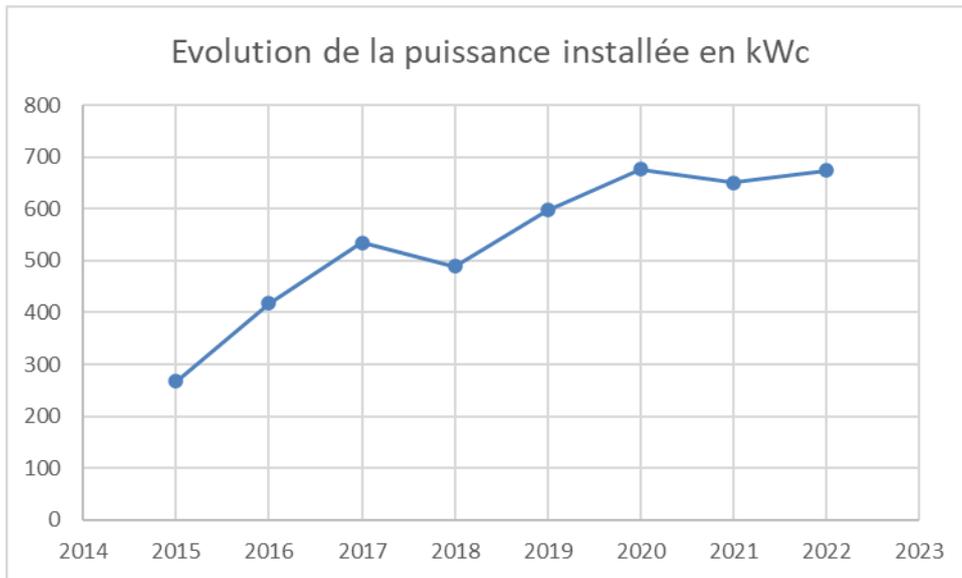
57% de l'énergie est utilisée pour les habitats individuels, 35% est utilisé pour les habitats collectifs et 8% des consommations concernent les autres affectations réunies comme les commerces, fermes ou autre.



En ce qui concerne la répartition des besoins énergétiques actuels, ils sont de 3'648 MWh pour le chauffage et représentent 86%. L'eau chaude sanitaire représente 614 MWh soit 14% des besoins énergétiques actuels.

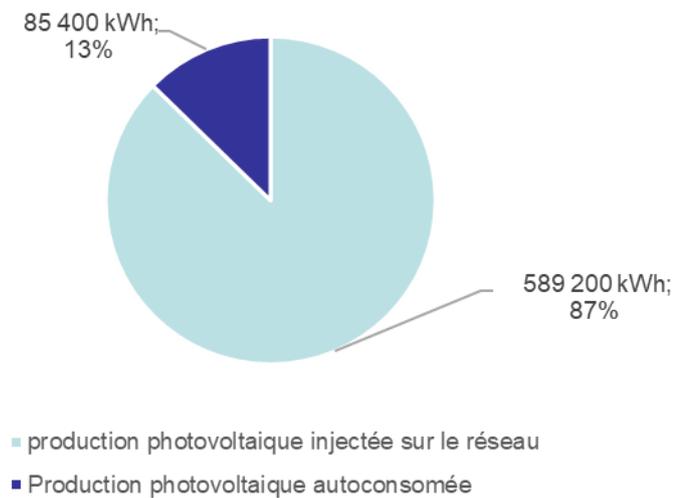
Pour obtenir des besoins optimaux, il faudrait réduire de 45% les besoins de chauffage de l'ensemble des bâtiments.

Analyse de la production solaire :



La Commune de Trey possède déjà un parc photovoltaïque conséquent. En 2015, la puissance installée sur la Commune était de 267 kWc. En 2022, elle a été multipliée par 2.5 pour arriver à 674.5 kWc. Cela s'explique notamment par les fermes environnantes qui produisent une grande partie de cette énergie photovoltaïque. Ne pouvant pas tout autoconsommer pour leurs propres besoins, une grande partie de cette énergie est réinjectée sur le réseau comme le montre le graphique ci-dessous :

Part d'autoconsommation du photovoltaïque



L'autoconsommation est de 13% soit 85'400 kWh, la production réinjectée est de 589'200 kWh soit 87%.

Cet aspect s'articule déjà parfaitement avec l'une des actions du bloc Energie et mobilité « Développer la production d'électricité photovoltaïque ». On peut très bien imaginer une continuité dans ces actions en ciblant d'avantage de bâtiments au sein de la Commune de Trey, même si celle-ci comporte déjà un important parc photovoltaïque.

Analyse du potentiel géothermique :

Un potentiel existe pour la Commune de Trey concernant la géothermie basse profondeur. Cette solution couplée à une pompe à chaleur est de plus en plus accessible pour les particuliers et permet d'avoir une énergie 100% renouvelable.

Selon le guichet cartographique vaudois, des zones sont admissibles aux conditions standard, d'autres sont soumises à conditions spéciales mais possibles si une autorisation est accordée.

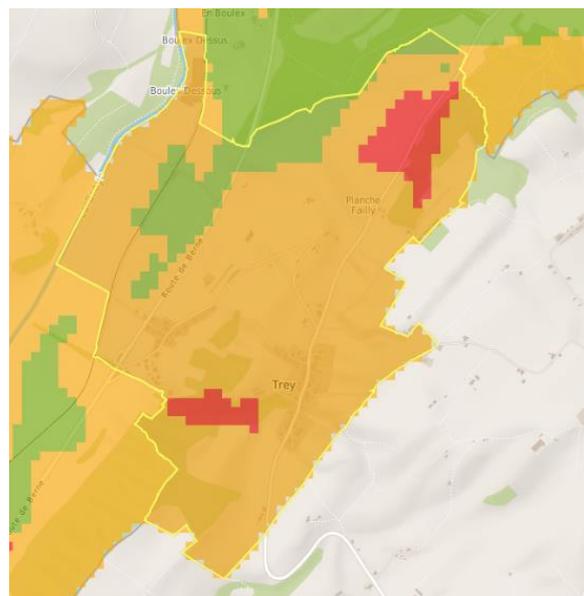
La carte ci-dessous présente le cadastre de géothermie basse température pour la commune de Trey :

Données du thème cadastre des énergies

Cadastre de géothermie basse température

Admissibilité indicative des sondes géothermiques

- Admissible aux conditions standard, jusqu'à 300 mètres
- Limitation, soumis à des conditions spéciales
- Interdiction
- Au cas par cas, contacter DGE - Eaux souterraines



3. Elaboration du PECC-démarche participative

Le Plan Energie Climat Communal de la Commune de Trey a été élaboré en collaboration entre le bureau d'études Betelec SA et la municipalité.

L'élaboration du PECC a été réalisé de la manière suivante :

- 1) Séance de présentation du PECC avec les municipaux (mai 2023)

- 2) Séance d'élaboration et de choix des différentes actions avec les municipaux (septembre 2023)

- 3) Démarche participative via le journal en ligne de la Commune dans le but de présenter le PECC d'une part et que les habitants choisissent le slogan qui sera attribué pour la Commune de Trey, choix validé par la suite par la population (décembre 2023)

- 4) Séances avec la municipalité pour définir au mieux les actions à mettre en place (avril 2024)

- 5) Séance liée à la finalisation des choix des actions et écriture du rapport (mai 2024)

4. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La Commune a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

Nous sommes à Trey en 2050 :

La Commune est engagée de manière concrète dans la lutte contre le changement climatique. Les bâtiments communaux ont été rénovés et fonctionnent aux énergies renouvelables. Des installations photovoltaïques ont été mis en place sur les toitures des bâtiments et permettent de répondre aux besoins électriques de la Commune. L'éclairage public fonctionne aux LED et sur des plages horaires précises et définies. Du point de vue de la population, un groupement de propriétaire s'est associé et a mis en place des installations photovoltaïques couplées à des pompes à chaleur. Les consommations d'énergie globales des habitants ont diminué grâce à leurs engagements. Les températures des locaux chauffés sont réduites durant l'hiver.

Les habitants ont un mode de consommation plus responsable. Ils consomment désormais majoritairement des fruits et légumes locaux et de saison. Les commerces de nourriture se sont aussi adaptés, ils favorisent des fruits et légumes de plus en plus adaptés au climat actuel.

Lors de manifestations de village, tout est mis en place pour réduire au maximum l'impact de ces événements. La mobilité douce est mise en place et les gens se déplacent de manière plus responsable. Des poubelles de tri sont disponibles à chaque rassemblement et les contenants pour la nourriture et les boissons sont toujours réutilisables.

Du point de vue de la biodiversité, l'entretien des espaces verts se fait de façon raisonnée. La végétalisation de la Commune s'est améliorée par l'ajout de plantes indigènes qui s'adaptent au climat actuel. Le patrimoine arboré en place est protégé et entretenu de la meilleure des manières. La récupération d'eau de pluie est devenue une norme et celle-ci permet de maintenir la végétation en bonne santé même pendant les périodes de forte chaleur. Beaucoup d'habitants cultivent également leur propre jardin.

La population est préparée au changement climatique et son mode de vie s'est adapté pour respecter au maximum la nature.

Afin de fédérer l'ensemble des acteurs et de communiquer l'essence de cette vision, la Municipalité ainsi que les habitants ont défini le slogan suivant :

« Trey'cologie, un nouveau mode de vie. »

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Trey a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposés par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Axe	Thème	Objectif
Adaptation	Biodiversité	Favoriser la biodiversité via l'implantation d'espèces indigènes et résistantes au climat et réduire les pesticides
		Inciter la population à cultiver leur jardin et à protéger la nature
		Protéger le patrimoine arboré de la Commune
	Dangers naturels	Limiter les risques liés à la canicule en protégeant la santé des habitants
	Consommation	Inciter la population à consommer de manière locale
		Réutiliser des objets encore utilisables
Mobilité	Privilégier la marche, réduire les émissions et améliorer la santé	
Réduction	Energie	Favoriser la mise en place d'énergies renouvelables
		Réduire les besoins énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public
	Déchets	Favoriser les contenants réutilisables
		Encourager le tri des biodéchets
Transverse	Santé	Protéger au mieux la population face au changement climatique et aux nuisibles invasifs
	Dangers naturels	Limiter les risques liés aux espèces exotiques envahissantes
	Formation	Former les élus et le personnel communal sur des sujets liés au PECC et à la biodiversité
	Manifestations	Organiser et accueillir des manifestations responsables

5. Plan d'actions

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'actions proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les 13 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous.

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en annexe 3 de ce document. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Plan énergie et climat communal

Thème	N° de fiche du PECC	Objectif	N°- de l'action	Titre de l'action	Participation de la population	2022	2023	2024	2025	2026
Transversal	3	La commune souhaite se former à différentes thématiques englobant le Plan Energie Climat Communal et des sujets touchant à la biodiversité.	1	Former les élu-e-s et le personnel communal	Information via le journal communal et le site internet			x	x	
	4	Impliquer les habitants dans la démarche du PECC en leur présentant le principe et en leur faisant choisir le slogan et logo et faire une présentation de sensibilisation	2	Favoriser l'engagement et la participation de la population	Information via le journal communal et le site internet participation (choix du slogan et du logo)			x	x	
	6	Réduire de façon durable et progressive les déchets au sein de la commune (contenus réutilisables dans les magasins, promotion du compostage privé et des événements visant à recycler ou revendre des objets d'occasion)	3	Réduire, réutiliser et recycler les déchets	Information via le journal communal et le site internet participation				x	
	7	Organiser des manifestations les plus responsables possible, servir de guide aux manifestations privées en les incitant à également à être responsable	4	Organiser et accueillir des manifestations responsables	Information via le journal communal et le site internet				x	
Energie	11	Réaliser l'audit énergétique du bâtiment principal de la commune et mettre un plan de mesure des consommations en place	5	Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	Information via le journal communal et le site internet et participation				x	x
	15	Réaliser un appel d'offre groupé photovoltaïque pour un groupement de propriétaires motivés par cette démarche	6	Développer la production d'électricité photovoltaïque pour les particuliers	Information via le journal communal et le site internet et participation				x	
	15	L'objectif de cette action est de remplacer l'éclairage public par de la LED (économe en énergie) dans le but de réduire les consommations énergétiques de Trey.	7	Remplacement de l'éclairage public	Information via le journal communal et le site internet		x	x		
	16	L'objectif de cette action est d'offrir un accès autonome, sûr et attrayant à la population à pied.	8	Améliorer les infrastructures pour les piétons	Information via le journal communal et le site internet emprunter les chemins aménagés			x	x	

Adaptations aux conditions climatiques	17	L'objectif de cette action est de favoriser la biodiversité, de la protéger et de renouveler au besoin le patrimoine arboré.	9	Protéger et gérer le patrimoine arboré	Information via le journal communal et le site internet			x	x	
	17	L'objectif de cette action est de favoriser la biodiversité et de la protéger en favorisant la conservation de toute la faune du bâti. Celle-ci concerne notamment les hirondelles, les martinets noirs ou encore les chauves-souris.	10	Favoriser la conservation de la faune du bâti	Information via le journal communal et le site internet Participation de la population pour l'hôtel à insectes			x	x	
	17	L'objectif de cette action est de favoriser la biodiversité en réduisant à terme l'utilisation d'herbicide pour les parcelles appartenant à la commune.	11	Réduire l'utilisation d'herbicide pour l'utilisaiton communale	Information via le journal communal et le site internet Participation via la charte des jardins			x	x	
	18	Former un employé communal sur le sujet de la gestion des organismes exotiques et mettre en place des actions de lutte contre ces espèces exotiques sur les parcelles de la commune.	12	Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Information via le journal communal et le site internet			x	x	
	21	Actualiser le plan canicul communal, actualiser la liste de la population à risques et réaliser une action de sensibilisation sur le sujet pour protéger la population de la canicule	13	Protéger la santé des habitants des atteintes à la canicule	Information via le journal communal et le site internet			x	x	

6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal** a pour principales tâches :

- D'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité
- De prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un-e conseiller-ère.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau Betelec. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les personnes responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le plan d'action détaillé en annexe 2.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé des membres de la Municipalité, ainsi que du bureau d'études Betelec, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Aurore Pfister-Estoppey, syndique: Administration générale, Aménagement du territoire, forêts et domaine
- Pierre-Alain Mazzieri, municipal : STEP, intérieur (police, PCI, sapeurs-pompiers), environnement
- Victor Sourd : responsable de projets, en charge de l'accompagnement pour le PECC

Il se réunit au moins 1 à 2 fois par an pour :

- Préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- Effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- Évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- Déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau Betelec. Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans.

La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche⁷.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- budget de fonctionnement des différents dicastères concernés ;
- demandes spécifiques de crédits au Conseil général ;
- subventions fédérales ou cantonales à solliciter.

La source de financement de chaque mesure est indiquée dans sa fiche.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi avec l'appui du bureau mandataire.

Suivi de la mise en oeuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 1). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi, avec l'aide du bureau prestataire.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

⁷ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.

7. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Le groupe de suivi, avec l'aide du bureau prestataire, est chargé de proposer des actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés :

- Séances d'informations
- Courriers adressés
- Tout-ménage
- Page dédiée sur le site web
- Bulletin communal, pied de page d'email

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant, les possibilités d'actions au niveau de la population. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

8. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Trey s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux et par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Date :

Adopté par la Municipalité :

La/Le Syndic :

La/Le Secrétaire :

9. Annexes

Annexe 1 : Bilan carbone communal

Catégorie	Émissions totales	Émissions directes	Émissions indirectes	Pourcentage	Tonnes de gaz à effet de serre/hab/an*
	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)		
Énergie	1 209	954	255	22%	4,2
Chauffage et eau chaude sanitaire	1 209	954	255	22%	4,2
Électricité (hors chauffage et eau chaude sanitaire)	-	-	-	0%	-
Mobilité	1 064	446	618	19%	3,7
Mobilité - Route et rail	741	446	295	13%	2,6
Transport aérien des habitant.e.s	324	-	324	6%	1,1
Gestion et traitements des déchets et eaux usées	1	1	-	0%	0,0
Traitement des déchets	-	-	-	0%	-
Traitement des eaux usées	1	1	-	0%	0,0
Agriculture et affectation du sol et du territoire	1 391	1 391	-	25%	4,9
Surfaces forestières et agricoles (capture et émissions)	-4	-4	-	0%	-0,0
Pratiques agricoles et fertilisants	396	396	-	7%	1,4
Bétail et fermentation entérique	999	999	-	18%	3,5
Construction et infrastructures	283	-	283	5%	1,0
Consommation	1 567	-	1 567	28%	5,5
Habits et chaussures	148	-	148	3%	0,5
Santé	177	-	177	3%	0,6
Loisirs et culture	193	-	193	4%	0,7
Biens et services divers	232	-	232	4%	0,8
Restaurants et hôtels	161	-	161	3%	0,6
Alimentation et boissons	599	-	599	11%	2,1
Numérique (ICT)	57	-	57	1%	0,2
Total	5 516	2 792	2 724	100%	19,4
<i>Investissements financiers des habitants</i>	7 652	-	7 652		26,8

Annexe 2 : Tableau de suivi des actions

Thème	N° de fiche du PECC	Objectif	N° de l'action	Titre de l'action	Participation de la population	2022	2023	2024	2025	2026	Responsable (et partenaires internes et externes)	Résultat "final" attendu au terme du PECC	Actions déjà en cours au lancement du PECC	Etat d'avancement (menu déroulant)	Etat d'avancement : points d'attention, blocages pour la période écoulée, etc.	Résultats "intermédiaires" pour la période suivante
Transversal	3	La commune souhaite se former à différentes thématiques englobant le Plan Energie Climat Communal et des sujets touchant à la biodiversité.	1	Former les élu-e-s et le personnel communal	Information via le journal communal et le site internet			x	x		Mme Pfister-Estoppey Mr Mazzeri	Les formations ont été effectuées	/	A planifier	Personnes qui vont faire la formation définie Choix des dates en cours	Selon dates choisies
	4	Impliquer les habitants dans la démarche du PECC en leur présentant le principe et en leur faisant choisir le slogan et logo et faire une présentation de sensibilisation	2	Favoriser l'engagement et la participation de la population	Information via le journal communal et le site internet participation (choix du slogan et du logo)			x	x		Mme Pfister-Estoppey Mme Jan	Soirée d'information réalisée Feedback positif de la population	/	En cours	Explication de la démarche du PECC effectuée, Choix du slogan effectué	Le concours pour le logo va prochainement être proposé Des séances seront organisées pour la sensibilisation liées aux différentes fiches
	6	Réduire de façon durable et progressive les déchets au sein de la commune (contenus réutilisables dans les magasins, promotion du compostage privé et des événements visant à recycler ou revendre des objets d'occasion)	3	Réduire, réutiliser et recycler les déchets	Information via le journal communal et le site internet participation				x		Mme Jan	Mettre en place des contenus réutilisables lors des manifestations Promotion du compostage privé et/ou utilisation de la benne à déchets verts Réduction de 10% des déchets sur la commune par habitant	Rétrécisseurs déjà en place sur les poubelles	En cours	Rétrécisseurs déjà en place sur les poubelles	Pas encore de résultats intermédiaires
	7	Organiser des manifestations les plus responsables possible, servir de guide aux manifestations privées en les incitant à également à être responsable	4	Organiser et accueillir des manifestations responsables	Information via le journal communal et le site internet				x		Mme Jan	Avoir pu organiser un événement communal avec l'outil kitmanif Mettre une charte de durabilité en place pour les entreprises	Une utilisation déjà plus ou moins effective des contenus réutilisables	A planifier	Manifestation à planifier Préparation et promotion de l'outil kitmanif pour les manifestations privées et promouvoir la charte de durabilité	Pas encore de résultats intermédiaires
Energie	11	Réaliser l'audit énergétique du bâtiment principal de la commune et mettre un plan de mesure des consommations en place	5	Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	Information via le journal communal et le site internet et participation				x	x	Mme Jan	Réalisation du CECB+ Mesures d'isolation et/ou de changement du système de chauffage	Sensibilisation auprès des locataires actuels du bâtiments aux économies d'énergie	A planifier	Etude CECB+ à planifier d'ici 2025	Pas encore de résultats intermédiaires
	15	Réaliser un appel d'offre groupé photovoltaïque pour un groupement de propriétaires motivés par cette démarche	6	Développer la production d'électricité photovoltaïque pour les particuliers	Information via le journal communal et le site internet et participation				x		Mme Pfister-Estoppey	Mesures de consommations mises en place pour ce bâtiment Sensibilisation de la population aux enjeux liés au photovoltaïque Succès de l'appel d'offre groupé Augmentation de la puissance photovoltaïque installée sur la commune de Trey	Pas encore d'actions	A planifier	Séance à organiser	Pas encore de résultats intermédiaires
	15	L'objectif de cette action est de remplacer l'éclairage public par de la LED (économie en énergie) dans le but de réduire les consommations énergétiques de Trey.	7	Remplacement de l'éclairage public	Information via le journal communal et le site internet		x	x			Mme Estoppey	Changement de l'éclairage public Mise en place de la télégestion et de plages horaires définies pour l'extinction et l'allumage Réduction des consommations d'énergie de la commune	Plan défini pour changer l'éclairage	Réalisé	Eclairage remplacé	Pas encore de résultats intermédiaires
	16	L'objectif de cette action est d'offrir un accès autonome, sûr et attrayant à la population à pied.	8	Améliorer les infrastructures pour les piétons	Information via le journal communal et le site internet emprunter les chemins aménagés				x	x	Mme Pfister-Estoppey	Aménagement des chemins et signalisation Utilisation de ces chemins par la population	Plan défini et matériel commandé	En cours	Plan défini et matériel commandé	Panneaux mis en place
Adaptations aux conditions climatiques	17	L'objectif de cette action est de favoriser la biodiversité, de la protéger et de renouveler au besoin le patrimoine arboré.	9	Protéger et gérer le patrimoine arboré	Information via le journal communal et le site internet				x	x	Mme Pfister-Estoppey Mr Mazzeri	La commune a été formée sur ce sujet Des actions ont été mises en place au sein de la commune La population a été sensibilisée	Renseignement sur les dates Demande de subventions effectuées	En cours	Valider les dates de formation	Pas encore de résultats intermédiaires
	17	L'objectif de cette action est de favoriser la biodiversité et de la protéger en favorisant la conservation de toute la faune du bâti. Celle-ci concerne notamment les hirondelles, les martinets noirs ou encore les chauves-souris.	10	Favoriser la conservation de la faune du bâti	Information via le journal communal et le site internet Participation de la population pour l'hôtel à insectes				x	x	Mr Mazzeri	La commune a été formée sur ce sujet Des actions ont été mises en place au sein de la commune la population a été sensibilisée	/	En cours	Valider les dates de formation Mettre en place l'atelier de fabrication de l'hôtel à insectes	Pas encore de résultats intermédiaires
	17	L'objectif de cette action est de favoriser la biodiversité en réduisant à terme l'utilisation d'herbicide pour les parcelles appartenant à la commune.	11	Réduire l'utilisation d'herbicide pour l'utilisation communale	Information via le journal communal et le site internet Participation via la charte des jardins				x	x	Mr Mazzeri	La commune a été formée sur ce sujet L'herbicide a été remplacé La charte des jardins a été partagée et mise en place	Réduction de l'utilisation d'herbicide	En cours	Produits herbicides réduits	Pas encore de résultats intermédiaires
	18	Former un employé communal sur le sujet de la gestion des organismes exotiques et mettre en place des actions de lutte contre ces espèces exotiques sur les parcelles de la commune.	12	Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Information via le journal communal et le site internet				x	x	Mr Mazzeri	Stratégie définie pour les principaux EEE Résultats attendus atteints Sensibilisation effectuée auprès de la population	Pas encore d'actions	A planifier	Valider la date de formation Faire une publication communale	Pas encore de résultats intermédiaires
	21	Actualiser le plan canicul communal, actualiser la liste de la population à risques et réaliser une action de sensibilisation sur le sujet pour protéger la population de la canicule	13	Protéger la santé des habitants des atteintes à la canicule	Information via le journal communal et le site internet				x	x	Mme Estoppey	Chaque personne vulnérable a accès à une aide si nécessaire	Actions déjà en place de sensibilisation	En cours	Plan d'action déjà en partie en place	Population déjà en partie sensibilisée

Annexe 3 : Fiches actions

- Action n° 1 : Former les élus et le personnel communal
- Action n°2 : Favoriser la participation et l'engagement de la population
- Action n°3 : Réduire, réutiliser et recycler les déchets
- Action n°4 : Organiser et accueillir des manifestations responsables
- Action n°5 : Assurer l'exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments
- Action n°6 : Développer la production d'électricité photovoltaïque pour les particuliers
- Action n°7 : Remplacement de l'éclairage public
- Action n°8 : Améliorer les infrastructures pour les piétons
- Action n°9 : Protéger et gérer le patrimoine arboré
- Action n°10 : Favoriser la conservation de la faune du bâti
- Action n°11 : Réduire l'utilisation d'herbicide pour l'utilisation communal
- Action n°12 : Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Action n°13 : Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule

Action n°1 : Former les élus et le personnel communal**Descriptif :**

L'objectif est d'acquérir les connaissances nécessaires à une mise en œuvre efficace des mesures retenues dans le plan d'actions. Il est également de maîtriser le contexte énergétique et climatique ainsi que le cadre légal. La commune souhaite se former à différentes thématiques englobant le Plan Energie Climat Communal et des sujets touchant à la biodiversité. Cette fiche action permettra aux municipaux de mieux appréhender les enjeux du plan climat et de suivre le PECC sur 3 ans. Que ce soit dans la gestion de ses arbres remarquables ou dans la gestion des espèces invasives, la commune mettra tout en œuvre pour favoriser la biodiversité. L'objectif est également de former l'employé communal pour qu'il soit en mesure de mieux appréhender son travail en lien avec la biodiversité.

Mise en œuvre		En bref
1. Suivre le cours sur le PECC (Mme Pfister-Estoppey et M. Mazzieri) → Contexte de base du PECC → Profil énergétique et climatique de la commune → Définition d'objectifs et d'un plan d'actions concrètes → Gouvernance financement et communication		Coût estimé : Temps interne du personnel et de l'employé communal Soutien financier : Formation dispensée par le canton
2. Suivre le cours optionnel "patrimoine arboré et arbres remarquables" ainsi que le cours pratique "inventaire des arbres remarquables" (Mme Pfister-Estoppey et Mme Estoppey)		Responsable (et partenaires internes) Mme Pfister-Estoppey M. Mazzieri
3. Effectuer un débriefing de ces cours avec la municipalité		Nécessité d'un mandat externe ? Non
4. Fixation des objectifs à l'employé communal qui suivra les cours		2024-2025
5. Suivre le cours sur les organismes exotiques (employé communal) 6. Suivre le cours également sur les alternatives aux pesticides (employé communal)		Participation de la population : Information via le courrier officiel et le site internet de la démarche
Mutualisation En lien avec les fiches action 17 et 18 (formation sur les espèces envahissantes et sur le patrimoine arboré)		Critères de réussite finale : <ul style="list-style-type: none"> • Formations effectuées dont une sur le cours de base du PECC
Liens utiles Cours du CEP : https://cep.swiss/		

Action n°2 : Favoriser la participation et l'engagement de la population**Descriptif :**

L'objectif de cette action est d'impliquer la population dans la démarche du PECC et notamment dans la réalisation des actions mise en place par la commune. Il est aussi d'accompagner les habitants dans leurs actions en faveur de la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques, et plus largement de la durabilité. Des événements annuels au sein de la commune peuvent être de bonnes opportunités pour sensibiliser la population à ce plan d'actions.

Mise en œuvre	En bref	
1. Présentation de la démarche du PECC via courrier informatif et site internet de Trey 2. Choix du slogan lié au PECC par les habitants de la Commune de Trey		Coût estimé : Temps interne Soutien financier : Non
3. Choix d'un logo ou d'un dessin en lien avec le slogan par les habitants de la Commune de Trey		Responsable (et partenaires internes) Mme Pfister-Estoppey Mme Jan
4. Mise en place d'évènements sur le terrain avec partie liée à la sensibilisation de la population sur tous les sujets liés au PECC comme par exemple :		Nécessité d'un mandat externe ? Non
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Communication sur la stratégie pour les espèces invasives ➔ Communication sur le CECEB+ réalisé sur le bâtiment communal ➔ Communication sur l'appel d'offre privé photovoltaïque ➔ Communication sur la réduction des déchets et les leviers envisageables ➔ Communiquer sur l'organisation de manifestations responsables ➔ Communication sur les actions liées à la biodiversité ➔ Communication sur le plan canicule 	 	2024-2025 Participation de la population : Information via le courrier officiel et le site internet de la démarche Choix du slogan et du logo par la population pour le PECC Participation de la population lors d'évènements de sensibilisation
Mutualisation Fiches 6,7,11, 13, 15, 17 et 18 La grande majorité des fiches sont en lien avec la population		Critères de réussite finale : <ul style="list-style-type: none"> • Soirée d'information réalisée
Liens utiles Guide de bonnes pratiques pour favoriser la participation et l'engagement de la population : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/23-01-10_Guide_participation_et_engagement_population_final_web.pdf		<ul style="list-style-type: none"> • Feedback positif de la population

Action n°3 : Réduire, réutiliser et recycler les déchets**Descriptif :**

L'objectif de cette action pour la commune est de mettre en place des actions de recyclage, de réduction des déchets mais aussi de sensibiliser la population sur ces sujets. La commune souhaite également promouvoir la valorisation de ceux-ci.

	En bref	
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> Sensibilisation de la population via le site internet et le journal communal sur les actions mises en place par la Commune Promotion du compostage privé et/ou utilisation de la benne à déchets verts Continuer l'action coup de balai qui a lieu annuellement 		<p>Coût estimé : 5-10'000.- CHF</p> <p>Soutien financier : Non mais soutien de COSEDEC pour les démarches</p>
<ol style="list-style-type: none"> Promouvoir sur le site internet de Trey les événements tels que vide grenier, vide dressing et promouvoir ceux ayant lieux aux alentours 		<p>Responsable (et partenaires internes) Mme Jan</p>
<ol style="list-style-type: none"> Favoriser les contenants réutilisables lors des manifestations communales 		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
<ol style="list-style-type: none"> Ajout de rétrécisseurs sur les poubelles communales et de poubelles pour les déjections canines 		<p>2025</p>
<ol style="list-style-type: none"> Mise en place d'une bibliothèque au sein de la commune pour récupérer les anciens livres 		<p>Participation de la population : Information via le courrier officiel et le site internet de la démarche</p> <p>Participation de la population lors des événements coups de balais organisés et des manifestations communales</p>
<p>Mutualisation En lien avec la fiche 5</p>		<p>Critères de réussite finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de contenus réutilisables dans les manifestations Mise en place de compostage privé Réduction de 10% des déchets sur la commune par habitant
<p>Liens utiles Lien vers la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) : https://www.cosedec.ch/</p>		

Action n°4 : Organiser et accueillir des manifestations responsables**Descriptif :**

L'objectif de cette fiche est d'organiser des manifestations durables au sein de la commune. Elle doit permettre à terme de diminuer l'impact carbone et environnemental des manifestations. Afin de réduire l'impact environnemental de celles-ci, la commune souhaite encourager l'utilisation de l'outil Kit Manif et souhaite proposer une charte de durabilité pour les sociétés locales.

Mise en œuvre		En bref
<ol style="list-style-type: none"> 1. Se familiariser avec la plateforme KITmanif 2. Identifier les manifestations organisées par la commune (déjà fait) 		Coût estimé : organisation des manifestations, coûts internes Soutien financier : Non
<ol style="list-style-type: none"> 3. Organiser une manifestation en utilisant l'outil KitManif 4. Promouvoir l'utilisation de KITmanif auprès des sociétés locales 		Responsable (et partenaires internes) Mme Jan
<ol style="list-style-type: none"> 5. Informer les organisateurs de manifestations de la démarche et répondre à leurs questions 		Nécessité d'un mandat externe ? Non
<ol style="list-style-type: none"> 6. Elaborer une charte de durabilité et la promouvoir auprès des entreprises locales 		2025
		Participation de la population : Information via le courrier officiel et le site internet
Mutualisation En lien avec les fiches 4, 5, 6, 16 et 21		Critères de réussite finale : <ul style="list-style-type: none"> • Avoir pu organiser un événement communal avec l'outil KITmanif
Liens utiles Outil KITmanif : https://kitmanif.ch/ (Se référer aux dix fiches incontournables présentes sur le site)		Critère de réussite intermédiaire : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre une charte de durabilité en place pour les entreprises locales

Action n°5 : Assurer l'exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments**Descriptif :**

Cette fiche action doit permettre d'évaluer la qualité énergétique des bâtiments communaux et d'élaborer un plan d'assainissement pour les bâtiments les plus problématiques. Elle doit aussi permettre de réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux en identifiant les éventuels dysfonctionnements et par des mesures pouvant rapidement être mises en place. Pour se faire, un audit énergétique pourra être réalisé sur le bâtiment chauffé situé à l'adresse suivante : Place du collège 1, Trey. L'idée est également de mesurer précisément les consommations de ce bâtiment et mettre un système de suivi en place. Le but à terme étant de rénover complètement le bâtiment pour réduire ses consommations d'énergie.

		En bref
<p style="text-align: center;">Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> Effectuer l'audit énergétique CECB+ du bâtiment communal situé à : place du collège 1, Trey. Cet audit permettra d'avoir l'étiquette énergie du bâtiment de proposer dans un rapport de conseil, 3 variantes de rénovation prenant en compte l'isolation du bâtiment et le changement du système de chauffage par la mise en place de systèmes fonctionnant aux énergies renouvelables. Mettre en place à la suite de l'audit des moyens de mesure des consommations de chauffage/d'ECS/d'éclairage à l'aide de compteurs et d'autres outils complémentaires. Choisir une variante de rénovation du CECB+ et mettre en place le plan d'assainissement 		<p>Coût estimé de l'audit : 3'500.- CHF Soutien financier : subventions envisageables pour un CECB+ de 1'000.- à 1'500.- CHF Coût estimé de la rénovation : montant qui nécessitera un préavis communal Subventions envisageables pour l'isolation du bâtiment, le changement du système de chauffage et la mise en place d'installations utilisant les énergies renouvelables. Type de financement : A mettre au budget Communal</p>
		Responsable (et partenaires internes) Mme Jan
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2025-2026 → CECB+ Rénovation → Selon la demande de crédit
		Participation de la population : Information via le courrier officiel et le site internet
<p style="text-align: center;">Mutualisation En lien avec la fiche n°8</p>		Critères de réussite finale :
<p style="text-align: center;">Liens utiles</p> <p>Site du Canton, lien sur la planification énergétique : https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/energie-environnement-agriculture/energie/planification-energetique-territoriale</p>		<ul style="list-style-type: none"> Des mesures d'isolation et/ou de changement du système de chauffage sont mis en place Des mesures de consommations sont mises en place pour ce bâtiment <p>Critère de réussite intermédiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un CECB+ est réalisé pour ce bâtiment

Action n°6 : Développer la production d'électricité photovoltaïque pour les particuliers**Descriptif :**

L'objectif de cette action est de favoriser la pose d'installations photovoltaïques chez les privés en menant des campagnes de promotion, de regroupement des démarches, ou en allouant des aides financières ponctuelles.

Afin de développer le potentiel solaire, la commune de Trey souhaite réaliser un appel d'offre groupé pour les propriétaires souhaitant développer du photovoltaïque sur leurs toitures, intégrer des batteries et/ou la pose éventuelle de bornes électriques. Les bornes et batteries sont directement liées au photovoltaïque car elles permettent d'autoconsommer un maximum l'énergie produite. L'idée de cette fiche étant de regrouper un maximum de personnes pour réduire les coûts d'installations. Une synergie avec les communes voisines pour la réalisation de la démarche est à envisager.

Mise en œuvre	En bref	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Information à la population de Trey et aux communes avoisinantes de cette possibilité d'appel d'offre sur le site internet et sur le journal officiel 2. Organisation d'une séance de présentation avec Trey et les communes avoisinantes sur le photovoltaïque, les batteries et les bornes électriques et sur le bénéfice d'un tel appel d'offre groupé 3. Rédaction du cahier des charges et offre groupée pour les propriétaires privés 4. Réalisation d'une étude de faisabilité pour les différents bâtiments concernés et retenus 5. Lancement de l'appel d'offre groupé 6. Proposition de plusieurs entreprises qualifiées en comparatif 		<p>Coût estimé pour la commune : 8'000-12'000 CHF</p> <p>Coût estimé pour les propriétaires : 500 CHF/ propriétaire mais économies sur la réalisation</p> <p>Soutien financier : Soutien financier de la part de Pronovo sur les implantations photovoltaïques</p>
		Responsable (et partenaires internes) Mme Pfister-Estoppey
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2025
		<p>Participation de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information • Participation à une séance de présentation • Participation si elle le souhaite à l'appel d'offres
<p>Mutualisation</p> <p>En lien avec la fiche action n°2 liée au fonds pour le climat et la durabilité.</p>		<p>Critères de réussite finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population aux enjeux liés au photovoltaïque
<p>Liens utiles</p> <p>Aide financière pour installation PV via Pronovo : https://pronovo.ch/fr/</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Succès de l'appel d'offre groupé • Augmentation de la puissance photovoltaïque installée sur la commune de Trey

Action n°7 : Remplacement de l'éclairage public**Descriptif :**

L'objectif de cette action est de remplacer l'éclairage public par de la LED (économe en énergie) dans le but de réduire les consommations énergétiques de Trey. Aussi, l'ajout de la télégestion permet de mettre en places des plages d'utilisation pour l'éclairage et participe également à la réduction des consommations.

Mise en œuvre		En bref
1. Définition du besoin de la commune		Coût estimé pour la commune : 30'000 CHF Soutien financier : Non
2. Mise en place d'un plan de situation de l'éclairage public de la commune par une entreprise spécialisée		Responsable (et partenaires internes) Mme Pfister-Estoppey
3. Appel d'offre concernant l'éclairage public		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
4. Comparatif et choix de l'entreprise		2023-2024
5. Mise en place des travaux		Participation de la population : • Information
Mutualisation En lien avec la fiche action n°2 liée au fonds pour le climat et la durabilité.		Critères de réussite finale : • Changement de l'éclairage public
Liens utiles Etat de Vaud- informations éclairage public : https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/energie-environnement-agriculture/energie/eclairage-public		• Mise en place de la télégestion et de plages horaires définies pour l'extinction et l'allumage • Réduction des consommations d'énergie de la commune

Action n°8 : Améliorer les infrastructures pour les piétons**Descriptif :**

L'objectif de cette action est d'offrir un accès autonome, sûr et attrayant à la population à pied. Cette action va permettre de sécuriser et de favoriser les déplacements pour les piétons au sein de la commune en mettant en place des chemins piétons définis et visibles par des panneaux de signalisation. Cette action mènera à une réduction de l'utilisation de la voiture et donc des émissions de CO2 et permettra également d la santé des habitants.

Mise en œuvre	En bref	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition des chemins pédestres déjà empruntés 2. Choix des futurs itinéraires à baliser selon les lieux d'intérêts et les fréquentations de ceux-ci 		Coût estimé pour la commune : 4'000 CHF (réaménagements et signalisation) Soutien financier : Non
<ol style="list-style-type: none"> 3. Définition des emplacements pour les poteaux de signalisation et pour les indicateurs 		Responsable (et partenaires internes) Mme Pfister-Estoppey
<ol style="list-style-type: none"> 4. Réaménagements des chemins principaux 		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
<ol style="list-style-type: none"> 5. Commande du matériel 		2024-2025
<ol style="list-style-type: none"> 6. Pose des éléments de signalisation 		
Mutualisation En lien avec la fiche action n°17 liée à la biodiversité.		Critères de réussite finale : <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des chemins et signalisation
Liens utiles Mobilité piétonne, conseils : https://mobilitépiétonne.ch/nos-themes/		

Action n°9 : Protéger et gérer le patrimoine arboré**Descriptif :**

L'objectif de cette action est de favoriser la biodiversité, de la protéger et de renouveler au besoin le patrimoine arboré. Cette action passe tout d'abord par la formation d'un des municipaux de la commune à ce sujet et par le listing du patrimoine arboré de la commune de Trey.

Mise en œuvre	En bref	
1. Former une personne de la commune au cours et « Patrimoine arboré et arbres remarquables » et au cours pratique « Inventaire des arbres remarquables : pratiques sur le terrain » (via les cours du CEP), Cette personne sera ensuite la personne de référence sur ces sujets au sein de la commune.		Coût estimé : temps communal, mais gain estimé via les subventions. Soutien financier : Formation financée par le canton et subventions cantonales pouvant être accordées (2000.- CHF minimum voir lien)
2. Faire la demande de subventions une fois les cours réalisés (voir lien plus bas)		Responsable (et partenaires internes) Mme Pfister-Estoppey Mme Estoppey
3. Etablir un premier inventaire du patrimoine arboré de la commune. Cette action pourra être menée par la personne en charge de la biodiversité et assistée par une personne du canton spécialisée dans ce domaine en cas de besoin.		Nécessité d'un mandat externe ? Une personne du canton pour l'aide au listing du patrimoine arboré
4. Redéfinir le plan d'aménagement de la commune en fonction des différents arbres recensés en vue de protéger cette biodiversité.		2024-2025
5. Sensibiliser la population à ce sujet via le site internet ou le journal de la commune		Participation de la population : Information via le courrier officiel et site internet
Mutualisation En lien avec les fiches 2, 12, 18, 19	Critères de réussite finale : <ul style="list-style-type: none"> • La commune a été formée sur ce sujet • Des actions ont été mises en place au sein de la commune • La population a été sensibilisée 	
Liens utiles Cours du CEP : https://formation.cep.swiss/#/desktop/trainings/catalog/inventaire-des-arbres-remarquables-pratique-sur-le-terrain Subvention envisageable : https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention-pour-le-recensement-des-arbres-remarquables-dimportance-cantonale Informations et guide pratique sur la biodiversité (exemples) : https://www.chgemeinden.ch/wAssets/docs/publikationen/franzoesisch/Leitfaden_Biodiversitaet_FR.pdf		

Action n°10 : Favoriser la conservation de la faune du bâti**Descriptif :**

L'objectif de cette action est de favoriser la biodiversité et de la protéger en favorisant la conservation de toute la faune du bâti. Celle-ci concerne notamment les hirondelles, les martinets noirs ou encore les chauves-souris. Ces espèces ont un rôle important dans la biodiversité et des actions simples peuvent permettre d'harmoniser leur vie au sein de la commune.

Mise en œuvre		En bref
<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer un inventaire de la faune du bâti (hirondelles, martinets, chauves-souris) au sein de la commune. 2. Faire participer la population en ayant des retours sur les quantités de ces espèces présentes au sein de leurs parcelles. 3. Après avoir effectué un inventaire, demander une subvention en adéquation avec les espèces et les quantités recensés 		<p>Coût estimé : temps communal, mais gain estimé via les subventions. Soutien financier : subventions cantonales pouvant être accordées pour les nichoirs : 65.- par nid artificiel d'hirondelles 120.- par nichoirs à chauves-souris 200.- par action de sensibilisation (stand information, max 1 action subventionnée)</p>
<ol style="list-style-type: none"> 4. Mettre en place lors d'une manifestation un stand pour sensibiliser à ce sujet 		<p>Responsable (et partenaires internes) M. Mazziéri</p>
<ol style="list-style-type: none"> 5. Mettre en place les différents nichoirs au sein de la commune pour les espèces recensées 		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
<ol style="list-style-type: none"> 6. Création d'un hôtel à insectes avec la participation de la population lors d'un atelier participatif 		<p>2024-2026</p>
		<p>Participation de la population : Information via le courrier officiel et site internet Participation pour l'hôtel à insectes</p>
<p>Mutualisation En lien avec les fiches 2, 12, 18, 19</p>		<p>Critères de réussite finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La commune a été formée sur ce sujet
<p>Liens utiles</p> <p>Cours du CEP : https://formation.cep.swiss/#/desktop/trainings/catalog/inventaire-des-arbres-remarquables-pratique-sur-le-terrain Subvention pour les nichoirs : https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention-pour-la-pose-de-nichoirs-a-hirondelles-et-martinets</p> <p>Informations et guide pratique sur la biodiversité (exemples) : https://www.chgemeinden.ch/wAssets/docs/publikationen/franzoesisch/Leitfad_en_Biodiversitaet_FR.pdf</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Des actions ont été mises en place au sein de la commune • La population a été sensibilisée

Action n°11 : Réduire l'utilisation d'herbicide pour l'utilisation communal**Descriptif :**

L'objectif de cette action est de favoriser la biodiversité en réduisant à terme l'utilisation d'herbicide pour les parcelles appartenant à la commune. L'idée est également de mettre en place des fauches tardives qui permettent de laisser des zones refuges. Enfin, une charte des jardins peut être proposée aux propriétaires privés pour favoriser la biodiversité.

Mise en œuvre		En bref
1. Former un employé communal au cours « Entretien différencié et alternatives aux herbicides » via les cours dispensés par le CEP		Gain estimé grâce aux fauches espacées et à l'abandon des herbicides. Coût estimé : temps communal
2. Réduire l'utilisation d'herbicide en utilisant les méthodes vues dans le cours dispensé par le CEP		Responsable (et partenaires internes) M. Mazzeri
3. Mettre en place des fauches tardives des fossés par exemple		Nécessité d'un mandat externe ? Non
4. Revoir la taille des arbres pour augmenter les zones d'ombrage et ainsi lutter contre les périodes de forte chaleur		2024-2025
5. Sensibiliser la population à agir sur ces sujets en proposant une charte des jardins (charte qui propose 10 pratiques à adopter pour favoriser la nature dans le jardin, voir le lien)		Participation de la population : Information via le courrier officiel et site internet Participation via la charte des jardins
Mutualisation En lien avec les fiches 2, 12, 18, 19		Critères de réussite finale : <ul style="list-style-type: none"> • La commune a été formée sur ce sujet
Liens utiles Cours du CEP : https://formation.cep.swiss/#/desktop/trainings/catalog/inventaire-des-arbres-remarquables-pratique-sur-le-terrain Charte des jardins : https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins Informations et guide pratique sur la biodiversité (exemples) : https://www.chgemeinden.ch/wAssets/docs/publikationen/franzoesisch/Leitfaden_Biodiversitaet_FR.pdf		<ul style="list-style-type: none"> • L'herbicide a été remplacé • Charte des jardins partagée et mise en place

Action n°12 : Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes**Descriptif :**

L'objectif de cette action est de préserver l'environnement et la biodiversité en définissant des moyens de prévention et de lutte adéquats contre les espèces envahissantes. Les actions liées à cette fiche doivent permettre de former la commune sur ce sujet et de définir une stratégie de lutte avec un dispositif ciblé et efficace. Cette stratégie permettra à terme de prévenir les dégâts de ces espèces, elle permettra également de réaliser des économies (moins d'entretien des surfaces envahies) et surtout elle préservera la santé des habitants (risques d'allergie, brûlures etc.)

Mise en œuvre		En bref
1. Former une personne de la commune à la gestion des organismes exotiques envahissants (via le cours du CEP ou cours en ligne), cette personne sera ensuite la personne de référence sur ce sujet au sein de la commune.		Coût estimé : <500.- CHF (les cours sont pris en charge par le canton de Vaud) Soutien financier : Formation financée par le canton
2. Faire une liste de toutes les espèces exotiques envahissantes (EEE) présentes sur la commune		Responsable (et partenaires internes) M. Mazzieri
3. Définir un plan stratégique et un résultat à atteindre (éradication de l'espèce concernée par exemple)		Nécessité d'un mandat externe ? Non
4. Conduire une action de communication auprès de la population (exemple : sur les espèces néophytes et les actions envisageables)		2024-2025
5. Mettre en place des actions de lutte contre les organismes envahissants sur les surfaces de propriétés communales et saisir les néophytes sur Infoflora (exemple d'actions : arrachage des espèces exotiques, mise en place de piège à frelons asiatiques etc.) L'employé communal pourra se charger de ces actions une fois la stratégie définie.		Participation de la population : Information via le journal communal et le site internet
<p align="center">Mutualisation</p> <p>En lien avec la fiche n°17 qui permet de renforcer la biodiversité.</p>		<p>Critères de réussite finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie définie pour les principaux EEE
<p align="center">Liens utiles</p> <p>Cours en ligne : https://rise.articulate.com/share/IGQBk0h9n42afq42pXiHZyTi_o8K9WSy#/</p> <p>Cours en présentiel : https://formation.cep.swiss/#/desktop/trainings/catalog/lutte-contre-les-plantes-exotiques-envahissantes</p> <p>Espèces envahissantes : https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Résultats attendus atteints • Sensibilisation effectuée auprès de la population

Action n°13 : Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule**Descriptif :**

L'objectif principal est de prévenir et limiter au maximum les effets néfastes de la chaleur sur la santé de la population, en particulier des personnes vulnérables. Afin de protéger la population contre les risques de canicule, la commune souhaite assurer un soutien pour les personnes vulnérables en cas de canicule.

Mise en œuvre :	En bref	
1. Elaborer et mettre à jour avant chaque été la liste de la population à risque		Coût estimé : 0.- Soutien financier : non Type de financement : 0
2. Elaborer et mettre à jour le plan canicule communale		Responsable (et partenaires internes) Mme Pfister-Estoppey
3. Mettre en place un concept de visiteurs communautaires		Nécessité d'un mandat externe ? Non
4. Sensibiliser via le site internet et le journal communal		2024-2025 Action effectuée, à continuer
		Participation de la population : Information
Mutualisation Fiche 20 liée aux dangers naturels		Critères de réussite final : Chaque personne vulnérable a accès à une aide si nécessaire
Liens utiles https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/sante/Prevention/Canicule/Plan_vaudois_canicule_2020.pdf		